



Enquête unifiée annuelle auprès des entreprises
Enquête annuelle des manufactures, 2003

Fabrication de vêtements

SCIAN 315110-315990

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19

En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

Ce document est confidentiel une fois rempli.

If you prefer to receive the questionnaire in English, please call us toll-free at: 1 888 881-3666

0151



ASMP00/GEFF01

Corriger au besoin les renseignements pré-imprimés en remplissant les cases ci-dessous :

0001	Raison sociale	0004	Adresse		
0002	Nom commercial	0005	Ville	0006	Province ou État
0003	À l'attention de :	0053	Pays	0007	Code postal/Zip code
0008	Prénom de la personne-ressource	0028	Nom de famille de la personne-ressource		
0052	Veuillez déclarer pour :		0010	Langue préférée 2 <input type="radio"/> Français 1 <input type="radio"/> Anglais	

A - Introduction

Objet de l'enquête

Cette enquête sert à recueillir les données financières et d'exploitation nécessaires à la production de statistiques sur votre industrie. Pour plus d'information au sujet de l'objet de l'enquête, veuillez consulter la brochure « Lignes directrices et instructions » ci-jointe.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de la présente enquête qui permettraient d'identifier une entreprise. Les données déclarées dans le présent questionnaire resteront strictement confidentielles. Elles serviront exclusivement à des fins statistiques et ne seront publiées que sous forme agrégée. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent de la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi.

Veuillez retourner le questionnaire dûment rempli dans l'enveloppe ci-jointe ou télécopier le tout à Statistique Canada au 1-888-883-7999, dans les 30 jours suivant la réception. Pour obtenir de l'information sur les « Risques de divulgation des transmissions par télécopieur ou autres modes électroniques », veuillez vous référer à la brochure « Lignes directrices et instructions ». Merci.

Si vous avez besoin d'aide ou d'information supplémentaire, téléphonez-nous au 1-888-881-3666.

Nom de la principale personne qui a rempli ce questionnaire :		0013			
0026		0054	Prénom		
1 <input type="radio"/> M. 2 <input type="radio"/> Mme 3 <input type="radio"/> Mlle		Nom de famille			
0014	Titre :		0018	Adresse électronique :	
				0020	Site Web :
0017	Numéro de téléphone : ()		0027	Poste :	
		0016	Numéro de télécopieur : ()		Rempli le :
Signature :				0015	AAAA MM JJ
J'atteste que les renseignements fournis ici sont, à ma connaissance, complets et exacts.					

Directives générales

Lorsque les chiffres exacts ne sont pas disponibles, vos estimations les plus précises sont acceptables.

1. La brochure « Lignes directrices et instructions » ci-jointe a été préparé afin de vous aider à compléter le questionnaire. Les instructions sont numérotées et correspondent aux numéros du questionnaire.
2. Tous les montants déclarés doivent être arrondis en milliers de DOLLARS CANADIENS (\$'000 CAN) (p. ex. 55 417,40 \$ devient 55 \$).
3. Les pourcentages devraient être arrondis (p. ex. 37,3 % devient 37 %, 75,8 % devient 76 %).
4. Veuillez écrire lisiblement, à l'encre.
5. Le questionnaire dûment rempli peut être retourné à Statistique Canada par télécopieur au 1 888 883-7999.

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception des documents, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la Loi sur la statistique.

B - Revenus

Veuillez inclure :

- tous les revenus, provenant des livraisons domestiques ou exportées, reçus par cette unité commerciale;
- tous les revenus provenant des livraisons à d'autres unités de cette unité commerciale.

Veuillez exclure :

- les taxes de vente fédérale et provinciales, droits et taxes d'accise, les frais de livraison par transporteurs publics ou contractuels, les escomptes, les rabais et les retours sur ventes;
- tous les revenus provenant d'unités commerciales situées à l'extérieur du Canada.

B-1 Sorties de l'activité manufacturière

1. Les sorties de l'activité manufacturière sont déclarées en tant que :

2056 1 Livraisons 2 Production 3 Autre (veuillez spécifier) : 2057 _____

2. Déclarez-vous selon le prix de vente final?

2058 1 Oui 3 Non

Si la réponse est « non »,
veuillez spécifier le mode d'évaluation : 2063 _____

3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
<p>Clarification de la terminologie:</p> <p>Les produits constitués de deux matières textiles ou plus doivent être classés selon la matière qui domine en poids sur toute autre matière (p. ex., un produit comme une chemise pour hommes 60% coton et 40% polyesters doit être classé comme une chemise de mélanges de coton).</p>				

B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)

3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
<p>Toutefois, si deux fibres chimiques ou plus forment ensemble un poids supérieur à celui de toute autre fibre, le produit doit être classé selon la fibre chimique prédominante (p. ex., un produit comme une robe pour femmes constitué de 40% laine, 35% fibres discontinues de polyesters et 25% fibres discontinues de nylon doit être classé comme un fil de fibres discontinues de polyesters, puisqu'au total les fibres chimiques prédominent sur la laine.</p> <p>Les produits constitués d'un mélange 50/50 de fibres naturelles et chimiques doivent être classés comme des produits chimiques, c'est-à-dire synthétiques ou artificiels.</p> <p>On entend par "costume ou complet" et "costume tailleur" un assortiment de vêtements comprenant une veste ou un veston (constitué par quatre panneaux ou davantage), un pantalon ou une jupe, toutes ces pièces étant de la même structure, du même style, de la même couleur et de la même composition.</p> <p>Un "ensemble" diffère d'un costume complet ou d'un costume tailleur en ce que le vêtement qui recouvre la partie supérieure du corps n'est pas une veste ou un veston. Inclure les robes en tricot deux pièces et les ensembles safari; exclure les vêtements de jogging et les costumes de ski.</p> <p>Un fil d'un "tex" a une masse linéique égale à un gramme (g) par kilomètre (km) de longueur</p>				25001
3.001 Gants, en matière plastique, autres que jetables	39262079	XXX	XXXXX	25002
3.002 Équipements de sauvetage et leur parties, en matières plastiques, autres que de sauvetage pour l'eau	39269029	XXX	XXXXX	25003
3.003 Articles de poche ou de sac à main (sauf portefeuilles et porte-billets, étuis à cigares, cigarettes, lunettes, porte-monnaie, poudriers), à surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles	4202329	XXX	XXXXX	25004
3.004 Havresacs, sacs d'alpiniste, sacs à dos et sacs tyroliens, surface extérieure en matières plastiques ou textiles	4202923	XXX	XXXXX	25005
3.005 Coupe-vent et articles similaires, en cuir, hommes ou garçonsnets	42031031	XXX	XXXXX	

B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)				
3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.006 Coupe-vent et articles similaires, en cuir, femmes ou fillettes	42031032	XXX	XXXXX	25006
3.007 Jupes en cuir	42031070	XXX	XXXXX	25007
3.008 Gants et moufles d'usage courant, en cuir	420329	XXX	XXXXX	25008
3.009 Ceintures, sauf pour usage professionnel, en cuir	42033020	XXX	XXXXX	25009
3.010 Pelleteries, tannées ou apprêtées, sauf vêtements et articles similaires	4302	XXX	XXXXX	25010
3.011 Manteaux et autocoats, en pelleteries, sauf peau de mouton, femmes	43031033	XXX	XXXXX	25011
3.012 Manteaux et autocoats, en pelleteries, sauf peau de mouton, hommes	43031034	XXX	XXXXX	25012
3.013 Blousons et articles similaires, en pelleteries, sauf peau de mouton, femmes	43031043	XXX	XXXXX	25013
3.014 Blousons et articles similaires, en pelleteries, sauf peau de mouton, hommes	43031044	XXX	XXXXX	25014
3.015 Vêtements et accessoires du vêtement (sauf gants, vêtements de cuir doublés de fourrure, manteaux, blousons et articles similaires, étoles, boléros et capes), en pelleteries	43031090	XXX	XXXXX	25015
3.016 Articles en pelleteries, sauf vêtements et accessoires du vêtement	430390	XXX	XXXXX	25016
3.017 Fils de laine cardée, non conditionnés pour la vente au détail	5106	XXX	XXXXX	25017
3.018 Déchets de coton (y compris les déchets de fils et les effilochés)	5202	XXX	XXXXX	25018

B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)				
3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.019 Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant moins de 85% en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail	5206	XXX	XXXXX	25019
3.020 Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant 85% ou plus en poids de fibres synthétiques discontinues excluant polyester, acrylique ou modacrylique	55129	XXX	XXXXX	25020
3.021 Broderies en pièces, en bandes ou en motifs	5810	XXX	XXXXX	25021
3.022 Étoffes en bonneterie-chaîne, en coton	600242	XXX	XXXXX	25022
3.023 Étoffes en bonneterie, en fibres synthétiques ou artificielles excluant en fils d'élastomère ou étoffes en bonneterie-chaîne	600293	XXX	XXXXX	25023
3.024 Pantalons et shorts, en bonneterie, hommes ou garçonnets, fibres synthétiques	610343	XXX	XXXXX	25024
3.025 Robes, en bonneterie, femmes ou fillettes, coton	610442	XXX	XXXXX	25025
3.026 Robes, en bonneterie, femmes ou fillettes, fibres synthétiques	610443	XXX	XXXXX	25026
3.027 Jupes et jupes-culottes, en bonneterie, femmes ou fillettes, fibres synthétiques	610453	XXX	XXXXX	25027
3.028 Pantalons, salopettes et shorts, en bonneterie, femmes ou fillettes, fibres synthétiques	610463	XXX	XXXXX	25028
3.029 Chemises et chemisettes, en bonneterie, hommes ou garçonnets, coton	610510	XXX	XXXXX	25029
3.030 Chemises et chemisettes, en bonneterie, hommes ou garçonnets, fibres synthétiques ou artificielles	610520	XXX	XXXXX	25030

B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)				
3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.031 Chemisiers et blouses, en bonneterie, femmes ou fillettes, coton	610610	XXX	XXXXX	25031
3.032 Chemisiers et blouses, en bonneterie, femmes ou fillettes, fibres synthétiques ou artificielles	610620	XXX	XXXXX	25032
3.033 Slips et caleçons, en bonneterie, hommes ou garçonnetts, coton	610711	XXX	XXXXX	25033
3.034 Slips et caleçons, en bonneterie, hommes ou garçonnetts, fibres synthétiques ou artificielles	610712	XXX	XXXXX	25034
3.035 Chemises de nuit et pyjamas, en bonneterie, hommes ou garçonnetts, fibres synthétiques ou artificielles	610722	XXX	XXXXX	25035
3.036 Combinaisons, fonds de robe et jupons, en bonneterie, femmes ou fillettes, fibres synthétiques ou artificielles	610811	XXX	XXXXX	25036
3.037 Slips et culottes, en bonneterie, femmes ou fillettes, coton	610821	XXX	XXXXX	25037
3.038 Slips et culottes, en bonneterie, femmes ou fillettes, fibres synthétiques ou artificielles	610822	XXX	XXXXX	25038
3.039 Chemises de nuit et pyjamas, en bonneterie, femmes ou fillettes, fibres synthétiques ou artificielles	610832	XXX	XXXXX	25039
3.040 Robes de chambre, peignoirs et articles similaires, en bonneterie, femmes ou fillettes, coton	610891	XXX	XXXXX	25040
3.041 Robes de chambre et articles similaires, en bonneterie, femmes ou fillettes, fibres synthétiques ou artificielles	610892	XXX	XXXXX	25041
3.042 T-shirts et maillots de corps, en bonneterie, fibres textiles, sauf coton	610990	XXX	XXXXX	25042

B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)				
3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.043 Chandails, gilets et articles similaires, en bonneterie, laine ou poils fins	611010	XXX	XXXXX	25043
3.044 Chandails, gilets et articles similaires, bonneterie, fibres synthétiques ou artificielles	611030	XXX	XXXXX	25044
3.045 Maillots de bain, en bonneterie, hommes ou garçonnets, fibres synthétiques	611231	XXX	XXXXX	25045
3.046 Autres vêtements de fibres synthétiques ou artificielles en bonneterie tels que collants	611430	XXX	XXXXX	25046
3.047 Collants (bas-culottes), en bonneterie, fibres synthétiques, titrant en fils simples moins de 67 déci"tex"	611511	XXX	XXXXX	25047
3.048 Collants (bas-culottes), en bonneterie, sauf fibres synthétiques	611519	XXX	XXXXX	25048
3.049 Bas et mi-bas, en bonneterie, femmes, titrant en fils simples moins de 67 déci"tex"	611520	XXX	XXXXX	25049
3.050 Chaussettes et articles chaussants (sauf bas-culottes, collants, bas et mi-bas de femmes), en bonneterie, hommes ou garçonnets, 100% laine ou poils fins	61159111	XXX	XXXXX	25050
3.051 Chaussettes et articles chaussants (sauf bas-culottes, collants, bas et mi-bas de femmes), en bonneterie, hommes ou garçonnets, coton	6115921	XXX	XXXXX	25051
3.052 Chaussettes, autres articles chaussants (sauf bas-culottes, collants, bas et mi-bas), en bonneterie, femmes ou fillettes, matières textiles sauf laine, poils fins, coton, fibres synthétiques	61159920	XXX	XXXXX	25052
3.053 Gants, en bonneterie, laine ou poils fins, sauf imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques ou caoutchouc	611691	XXX	XXXXX	25053

B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)				
3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.054 Gants, en bonneterie, sauf imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques ou caoutchouc, coton	611692	XXX	XXXXX	25054
3.055 Manteaux et articles similaires, tissés, hommes ou garçons, laine ou poils fins	620111	XXX	XXXXX	25055
3.056 Anoraks, blousons, parkas et vestes de ski, tissés, hommes ou garçons, laine ou poils fins	620191	XXX	XXXXX	25056
3.057 Anoraks, blousons, parkas et vestes de ski, tissés, hommes ou garçons, fibres synthétiques ou artificielles	620193	XXX	XXXXX	25057
3.058 Manteaux et articles similaires, tissés, femmes ou fillettes, laine ou poils fins	620211	XXX	XXXXX	25058
3.059 Anoraks, parkas, vestes de ski, blousons et articles similaires, tissés, de fibres synthétiques ou artificielles	620293	XXX	XXXXX	25059
3.060 Costumes et complets, tissés, hommes ou garçons, laine ou poils fins	620311	XXX	XXXXX	25060
3.061 Costumes et complets, tissés, hommes ou garçons, fibres synthétiques	620312	XXX	XXXXX	25061
3.062 Vestons, tissés, hommes ou garçons, fibres synthétiques	620333	XXX	XXXXX	25062
3.063 Pantalons, salopettes, culottes et shorts, tissés, hommes ou garçons, laine ou poils fins	620341	XXX	XXXXX	25063
3.064 Costumes tailleurs, tissés, femmes ou fillettes, laine ou poils fins	620411	XXX	XXXXX	25064
3.065 Costumes tailleurs, tissés, femmes ou fillettes, coton	620412	XXX	XXXXX	25065

B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)				
3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.066 Costumes tailleurs, tissés, femmes ou fillettes, fibres synthétiques	620413	XXX	XXXXX	25066
3.067 Ensembles, tissés, femmes ou fillettes, laine ou poils fins	620421	XXX	XXXXX	25067
3.068 Ensembles, tissés, femmes ou fillettes, coton	620422	XXX	XXXXX	25068
3.069 Vestes, tissés, femmes ou fillettes, laine ou poils fins	620431	XXX	XXXXX	25069
3.070 Vestes, tissés, femmes ou fillettes, coton	620432	XXX	XXXXX	25070
3.071 Vestes, tissées, femmes ou fillettes, fibres synthétiques	620433	XXX	XXXXX	25071
3.072 Robes, tissés, femmes ou fillettes, coton	620442	XXX	XXXXX	25072
3.073 Robes, tissés, femmes ou fillettes, fibres artificielles	620444	XXX	XXXXX	25073
3.074 Jupes et jupes-culottes, tissés, femmes ou fillettes, coton	620452	XXX	XXXXX	25074
3.075 Jupes et jupes-culottes, tissés, femmes ou fillettes, fibres synthétiques	620453	XXX	XXXXX	25075
3.076 Jupes et jupes-culottes, tissées, femmes ou fillettes, matières textiles, sauf laine, poils fins, coton, fibres synthétiques	620459	XXX	XXXXX	25076
3.077 Pantalons, salopettes, culottes et shorts, tissés, femmes ou fillettes, laine ou poils fins	620461	XXX	XXXXX	25077
3.078 Pantalons, salopettes, culottes et shorts, tissés, femmes ou fillettes, fibres synthétiques	620463	XXX	XXXXX	25078

B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)				
3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.079 Chemises, tissés, hommes ou garçonnets, coton	620520	XXX	XXXXX	25079
3.080 Chemisiers et blouses, tissés, femmes ou fillettes, coton	620630	XXX	XXXXX	25080
3.081 Chemisiers et blouses, tissés, femmes ou fillettes, fibres synthétiques ou artificielles	620640	XXX	XXXXX	25081
3.082 Chemises de nuit et pyjamas, tissés, hommes ou garçonnets, coton	620721	XXX	XXXXX	25082
3.083 Jupons, combinaisons et articles similaires, tissés, femmes ou fillettes, fib. synt. ou artif.	620811	XXX	XXXXX	25083
3.084 Chemises de nuit et pyjamas, tissés, femmes ou fillettes, coton	620821	XXX	XXXXX	25084
3.085 Chemises de nuit et pyjamas, tissés, femmes, fillettes, fibres synthétiques ou artificielles	620822	XXX	XXXXX	25085
3.086 Gilets de corps, déshabillés, robes de chambre et articles similaires, tissés, femmes ou fillettes, fibres syn. ou artif	620892	XXX	XXXXX	25086
3.087 Vêtements de nuit et sous-vêtements, tissés, bébés, coton	62092040	XXX	XXXXX	25087
3.088 Vêtements (autres que manteaux, combinaisons de neige, pantalons, salopettes, chemises, blouses, vêtements de nuit, sous-vêtements, ou couches) tissés, bébés, coton	62092060	XXX	XXXXX	25088
3.089 Vêtements de nuit et sous-vêtements, tissés, bébés, fibres synthétiques	62093040	XXX	XXXXX	25089
3.090 Vêtements (autres que de nuit, manteaux, chemises, pantalons, sous-vêtements, ou couches), tissés, bébés, fibres synthétiques	62093050	XXX	XXXXX	25090

B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)				
3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.091 Manteaux, cabans, capes, anoraks et articles similaires, tissés, de tissus imprégnés, enduits, recouverts, stratifiés ou gainés de matière plastique ou caoutchoutée, hommes	62102010	XXX	XXXXX	25091
3.092 Combinaisons, ensembles de ski, tissés, fillettes (tailles 7-16), nylon	62112014	XXX	XXXXX	25092
3.093 Combinaisons, ensembles de ski, tissés, garçonnets (tailles 2X-7) ou fillettes (tailles 2X-6), nylon	62112019	XXX	XXXXX	25093
3.094 Combinaisons, ensembles de ski, tissés, hommes, polyester	62112021	XXX	XXXXX	25094
3.095 Survêtements de sports et autres vêtements, a/q en bonneterie, coton, hommes ou garçonnets	621132	XXX	XXXXX	25095
3.096 Vareuses, Sarraus, vêtements de laboratoire, de travail et similaires, tissées, femmes ou fillettes, polyester	62114332	XXX	XXXXX	25096
3.097 Soutiens-gorge et bustiers	621210	XXX	XXXXX	25097
3.098 Gains, sauf gains-culottes	62122010	XXX	XXXXX	25098
3.099 Gains-culottes	62122020	XXX	XXXXX	25099
3.100 Combinés	621230	XXX	XXXXX	25100
3.101 Bretelles, articles similaires et les parties pour soutiens-gorge, gains, corsets, bretelles, etc.	62129090	XXX	XXXXX	25101
3.102 Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes, et articles similaires	6214	XXX	XXXXX	25102
3.103 Cravates, noeuds papillons et foulards cravates, soie	621510	XXX	XXXXX	25103

B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)				
3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.104 Cravates, noeuds papillons et foulards cravates, tissés, fibres synthétiques ou artificielles	621520	XXX	XXXXX	25104
3.105 Vitrages, rideaux, cantonnières et articles similaires, en bonneterie, fibres synthétiques	630312	XXX	XXXXX	25105
3.106 Tentés, fibres synthétiques	630622	XXX	XXXXX	25106
3.107 Coiffures, en feutre (fabriquées à partir de côches, formes ou plateaux en feutre)	6503	XXX	XXXXX	25107
3.108 Coiffures, tressées ou faites de bandes assemblées, confectionnées en toutes matières	6504	XXX	XXXXX	25108
3.109 Coiffures, en bonneterie ou confectionnées en produits textiles en pièces (non en bandes); résilles et filets à cheveux	6505	XXX	XXXXX	25109
3.110 Coiffures en pelleteries naturelles	650692	XXX	XXXXX	25110
3.111 Sacs de couchage	940430	XXX	XXXXX	25111
20112 3.112 Tous autres produits livrés (préciser séparément les produits importants)	21112	XXX	XXXXX	25112
4. Valeur totale des livraisons de produits de propre fabrication				25999

B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)

	\$'000 CAN
5. Si vous n'avez pu exclure les frais de livraisons effectuées par transporteurs publics ou contractuels, les taxes de vente, les taxes d'accise, les escomptes, les rabais et les retours sur ventes du montant de chacun des produits inscrits à la section Livraisons de produits de propre fabrication, veuillez indiquer ce montant ici.	2074 ()
6. Montant reçu pour le travail sur commande (exécuté sur des matières et des produits appartenant à d'autres incluant d'autres unités commerciales de votre entreprise)	2053
7. Montant reçu pour le travail de réparation (exécuté sur des matières et des produits appartenant à d'autres incluant d'autres unités commerciales de votre entreprise)	2059
8. Total des sorties de l'activité manufacturière (somme des montants déclarés aux lignes 4 à 7)	2054

B-2 Livraisons de biens achetés pour la revente

	\$'000 CAN	
9. Valeur totale des livraisons de biens achetés pour la revente (dans le même état qu'au moment de l'achat). Les achats de tels biens devraient être déclarés à la Section C-5, « Toutes les autres dépenses d'exploitation », à la ligne « Biens achetés pour la revente »	2028	
10. Veuillez préciser ci-dessous les principaux produits et le pourcentage des livraisons de biens achetés pour la revente tels que déclarés à la ligne 9.		%
Produit 1	2026	2008
Produit 2	2027	2007
Produit 3	2069	2008
Tous les autres produits	2076	2009
Total		100 %

B-3 Tous les autres revenus d'exploitation

	\$'000 CAN
11. Revenus provenant de location et de location à bail	2046
12. Subventions d'exploitation des gouvernements (exclure les subventions d'investissement)	2068
13. Tous les autres revenus d'exploitation qui ne sont pas mentionnés ci-dessus (p. ex. les revenus provenant de contrats de livraisons, redevances et droits de franchisage)	2077

Veuillez déclarer les revenus en intérêts et les dividendes à la ligne 15.

Total des revenus

	\$'000 CAN
14. Total des revenus d'exploitation (somme des montants déclarés aux lignes 8, 9 et 11 à 13)	2080
15. Revenus non liés à l'exploitation (p. ex. les revenus en intérêts et les dividendes)	2097
16. Total des revenus (somme des montants déclarés aux lignes 14 et 15, ce montant doit correspondre au « Total des revenus » tel qu'indiqué dans votre État des résultats)	2098

17. Paiements échelonnés

Les deux questions suivantes s'adressent aux unités commerciales qui fabriquent des produits nécessitant habituellement une très longue période de temps à compléter et d'importantes sommes d'argent (tels que navires, turbines) :

17.1 Montant inclus à la Section B-1, « Sorties de l'activité manufacturière », à la ligne 4 qui représente un paiement pour un travail effectué mais non livré

	2064
--	------

17.2 Pourcentage de la ligne 17.1 reçu de : Sources canadiennes ²⁰⁶⁶ _____ % Autres pays ²⁰⁶⁷ _____ %

C - Dépenses

Veillez inclure : • toutes les dépenses encourues, par cette unité commerciale, à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada.

Veillez exclure : • TPS/TVH, TVQ;
• toutes les dépenses encourues par des unités commerciales situées à l'extérieur du Canada.

Note S'il vous est impossible d'exclure les TPS/TVH, TVQ de vos détails de frais, veuillez cocher ici. 3001

C-1 Rémunération du travail

<p>1. Salaires et traitements des employés (Inclure le surtemps et les payes de vacances). Le montant déclaré ici devrait être le même que le « Total - tous les emplacements », à la Section F, « Effectif selon l'emplacement ». Les employés sont des travailleurs pour qui vous remplissez un formulaire T4 - État de la rémunération payée de l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Avant de répondre à cette question, veuillez consulter la brochure « Lignes directrices et instructions » pour connaître ce qui doit être inclus ou exclu.</p>	\$'000 CAN	3010
<p>2. Part des avantages sociaux versée par l'employeur. Avant de répondre à cette question, veuillez consulter la brochure « Lignes directrices et instructions » pour connaître ce qui doit être inclus ou exclu.</p>		3040
		3041
<p>3. Total de la rémunération du travail (somme des montants déclarés aux lignes 1 et 2)</p>		
<p>4. Contributions sociales aux régimes provinciaux de santé et d'éducation</p> <p>Inclure : • Impôt-santé des employeurs de l'Ontario;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cotisation de l'employeur au « Fonds des services de santé du Québec »; • Taxe du Manitoba aux fins de la santé et de l'éducation; • Impôt de Terre-Neuve-et-Labrador sur la masse salariale. 		3042

C-2 Entrées de l'activité manufacturière

Veillez exclure : • les matières ou les composants produits par cette unité commerciale pour son utilisation à l'interne.

5. Les entrées de l'activité manufacturière sont déclarées en tant que :

3003 Achats 3004 Usage 3004 Autre (veuillez spécifier) : 3004

6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
Clarification de la terminologie:				

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
<p>Les fils, filés et tissus constitués de deux fibres ou plus doivent être classés selon la fibre qui domine en poids sur toute autre fibre (p. ex., un fil fait d'un mélange de fibres discontinues 60% coton et 40% polyesters doit être classé comme un fil de coton).</p> <p>Toutefois, si deux fibres chimiques ou plus forment ensemble un poids supérieur à celui de toute autre fibre naturelle, le fil ou le tissu doit être classé selon la fibre chimique prédominante (p. ex., un fil constitué de 40% laine, 35% fibres discontinues de polyesters et 25% fibres discontinues de nylon doit être classé comme un fil de fibres discontinues de polyesters, puisqu'au total les fibres chimiques prédominent sur la laine.</p> <p>Les fibres mélanges 50/50 de fibres naturelles (p. ex., le coton) et de fibres chimiques (p. ex., les polyesters) doivent être considérés comme les fibres chimiques.</p> <p>Un fil d'un "tex" a une masse linéique égale à un gramme(g) par kilomètre (km) de longueur.</p>				15001
6.001 Garnitures et fournitures de confection	000000316	XXX	XXXXX	
6.002 Plumes et duvets de rembourrage, bruts, nettoyés, désinfectés ou traités pour être conservés	050510	XXX	XXXXX	15002
6.003 Matières colorantes organiques synthétiques, préparations à base de ces matières et produits organiques synthétiques des types utilisés comme agents d'avivage fluorescents ou comme luminophores	3204	XXX	XXXXX	15003
6.004 Produits lubrifiants, contenant moins de 70% d'huile de pétrole ou de minéraux bitumineux	34031	XXX	XXXXX	15004
6.005 Ciment de caoutchouc néoprène	35069111	XXX	XXXXX	15005
6.006 Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateur de teinture pour l'industrie textile, du papier, du cuir ou similaire	3809	XXX	XXXXX	15006
6.007 Plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques	381220	XXX	XXXXX	15007

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.008 Peaux brutes de bovins ou d'équidés	4101	XXX	XXXXX	15008
6.009 Peaux brutes d'ovins	4102	XXX	XXXXX	15009
6.010 Cuir pour vêtements (excluant cuirs entiers n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6 mètres carrés)), tannés ou retannés (autre que bovins prêtannés), de bovins ou équidés	41042930	XXX	XXXXX	15010
6.011 Cuir pour gants(excluant cuirs entiers n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6 mètres carrés)), tannés ou retannés (autre que bovins prêtannés), de bovins ou équidés	41042940	XXX	XXXXX	15011
6.012 Cuir pour sacs, étuis ou courroies(autre que cuirs entiers n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6 mètres carrés)), tannés ou retannés (autre que bovins prêtannés), de bovins ou équidés	41042950	XXX	XXXXX	15012
6.013 Peaux épilées, préparées, sauf chamoisées ou vernies, d'ovins	4105	XXX	XXXXX	15013
6.014 Pelleteries brutes, sauf les peaux brutes pour la fabrication du cuir	4301	XXX	XXXXX	15014
6.015 Pelleteries, tannées ou apprêtées, sauf vêtements et articles similaires	4302	XXX	XXXXX	15015
6.016 Vêtements et accessoires du vêtement (sauf gants, vêtements de cuir doublés de fourrure, manteaux, blousons et articles similaires, étoles, boléros et capes), en pelleteries	43031090	XXX	XXXXX	15016
6.017 Laines, non cardées ni peignées	5101	XXX	XXXXX	15017
6.018 Fils de laine cardée, non conditionnés pour la vente au détail	5106	XXX	XXXXX	15018
6.019 Fils de laine peignée, non conditionnés pour la vente au détail	5107	XXX	XXXXX	15019

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.020 Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés	5111	XXX	XXXXX	15020
6.021 Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés	5112	XXX	XXXXX	15021
6.022 Coton, cardé ou peigné	5203	XXX	XXXXX	15022
6.023 Fil à coudre en coton	5204	XXX	XXXXX	15023
6.024 Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant 85% ou plus en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail	5205	XXX	XXXXX	15024
6.025 Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant moins de 85% en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail	5206	XXX	XXXXX	15025
6.026 Tissus en coton, contenant en poids 85% ou plus de coton, poids n'excédant pas 200 g/m ²	5208	XXX	XXXXX	15026
6.027 Tissus en coton, contenant en poids 85% ou plus de coton, poids excédant 200 g/m ²	5209	XXX	XXXXX	15027
6.028 Tissus de coton, contenant en poids moins de 85% de coton, mélangé surtout avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids n'excédant pas 200 g/m ²	5210	XXX	XXXXX	15028
6.029 Tissus de coton, contenant en poids moins de 85% de coton, mélangé surtout avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids excédant 200 g/m ²	5211	XXX	XXXXX	15029
6.030 Tissus en coton, contenant en poids moins de 85% de coton, mélangé surtout avec des fibres naturelles	5212	XXX	XXXXX	15030

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.031 Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes	5310	XXX	XXXXX	15031
6.032 Fil à coudre en filaments synthétiques ou artificiels	5401	XXX	XXXXX	15032
6.033 Fils à haute ténacité de polyester, non conditionnés pour la vente au détail	540220	XXX	XXXXX	15033
6.034 Fils(excluant fil à coudre), texturés, de filaments synthétiques, non conditionnés pour la vente au détail	54023	XXX	XXXXX	15034
6.035 Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité, de nylon ou autres polyamides ou polyesters	540710	XXX	XXXXX	15035
6.036 Tissus faits de nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thermosoudage	540730	XXX	XXXXX	15036
6.037 Tissus (sauf en fils à haute ténacité, lames ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thermosoudage), de filaments contenant en poids 85% ou plus de nylon ou autres polyamides	54074	XXX	XXXXX	15037
6.038 Tissus (sauf en fils à haute ténacité, lames ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thermosoudage), contenant 85% ou plus en poids de filaments de polyester non texturés	54076	XXX	XXXXX	15038
6.039 Tissus (sauf en fils à haute ténacité de nylon, d'autres polyamides ou de polyesters, lames ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thermosoudage), contenant 85% ou plus en poids de filaments synthétiques	54077	XXX	XXXXX	15039
6.040 Tissus (sauf en fils à haute ténacité de nylon, d'autres polyamides ou de polyesters, lames ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thermosoudage), contenant moins de 85% en poids de filaments synthétiques et mélangés surtout avec du coton	54078	XXX	XXXXX	15040

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.041 Tissus (sauf en fils à haute ténacité de nylon, d'autres polyamides ou de polyesters, lames ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thermosoudage), contenant moins de 85% en poids de filaments synthétiques mélangés avec fibres autre que coton	54079	XXX	XXXXX	15041
6.042 Tissus en fils de filaments artificiels	5408	XXX	XXXXX	15042
6.043 Câbles de filaments synthétiques, acryliques ou modacryliques	550130	XXX	XXXXX	15043
6.044 Fil à coudre de fibres synthétiques ou artificielles discontinues	5508	XXX	XXXXX	15044
6.045 Fils de fibres synthétiques discontinues (excluant les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, 85% ou plus en poids de fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides	55094	XXX	XXXXX	15045
6.046 Fils de fibres synthétiques discontinues (excluant les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, 85% ou plus en poids de fibres discontinues de polyester	55092	XXX	XXXXX	15046
6.047 Fils de fibres synthétiques discontinues (excluant les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, 85% ou plus en poids de fibres discontinues acrylique ou modacrylique	55093	XXX	XXXXX	15047
6.048 Fils de fibres synthétiques discontinues (excluant les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, 85% ou plus en poids de fibres discontinues sauf nylon ou autres polyamides, polyester, acrylique ou modacrylique	55094	XXX	XXXXX	15048
6.049 Fils de fibres synthétiques discontinues (excluant les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, moins de 85% en poids de fibres discontinues de polyester	55095	XXX	XXXXX	15049

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.050 Fils de fibres synthétiques discontinues (excluant les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, moins de 85% en poids de fibres discontinues acrylique ou modacrylique	55096	XXX	XXXXX	15050
6.051 Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant 85% ou plus en poids de fibres synthétiques discontinues	5512	XXX	XXXXX	15051
6.052 Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85% en poids de ces fibres, mélangés surtout avec du coton, d'un poids n'excédant pas 170 g/m ²	5513	XXX	XXXXX	15052
6.053 Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85% en poids de ces fibres, mélangées surtout avec du coton, d'un poids excédant 170 g/m ²	5514	XXX	XXXXX	15053
6.054 Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85% en poids de ces fibres, mélangées surtout avec des fibres sauf coton	5515	XXX	XXXXX	15054
6.055 Tissus de fibres synthétiques discontinues sauf polyester, acrylique ou modacrylique, contenant moins de 85% en poids de ces fibres, mélangées surtout avec des fibres sauf coton	55159	XXX	XXXXX	15055
6.056 Tissus de fibres artificielles discontinues	5516	XXX	XXXXX	15056
6.057 Ouates de coton et articles en ces ouates, sauf articles hygiéniques	560121	XXX	XXXXX	15057
6.058 Ouates de matières textiles, sauf coton ou fibres synthétiques ou artificielles; articles en ces ouates, sauf hygiéniques	560129	XXX	XXXXX	15058
6.059 Non tissés	5603	XXX	XXXXX	15059

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.060 Velours ou peluches tissés, tissus de chenille, sauf rubanerie, en fibres synthétiques ou artificielles	58013	XXX	XXXXX	15060
6.061 Dentelles à la mécanique	58042	XXX	XXXXX	15061
6.062 Rubanerie, sauf en velours, peluches, chenille ou éponge, contenant en poids 5% ou plus de fils élastomères ou de caoutchouc	580620	XXX	XXXXX	15062
6.063 Étiquettes, en matières textiles, tissées, non brodées	5807101	XXX	XXXXX	15063
6.064 Broderies en pièces, en bandes ou en motifs	5810	XXX	XXXXX	15064
6.065 Tissus imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés de matières plastiques, sauf nappes tramées pour pneus	5903	XXX	XXXXX	15065
6.066 Velours, peluches (y compris les étoffes dites "à longs poils") et étoffes bouclées, en bonneterie	6001	XXX	XXXXX	15066
6.067 Étoffes en bonneterie (excluant à "longs poils" ou boucles), largeur n'excédant pas 30 cm, contenant en poids 5% ou plus de fils d'élastomère ou de caoutchouc	600210	XXX	XXXXX	15067
6.068 Étoffes en bonneterie (excluant à "longs poils" ou boucles), largeur excédant 30 cm, contenant en poids 5% ou plus de fils d'élastomère ou de caoutchouc	600230	XXX	XXXXX	15068
6.069 Étoffes en bonneterie-chaîne, en coton	600242	XXX	XXXXX	15069
6.070 Étoffes en bonneterie-chaîne, en fibres synthétiques ou artificielles	600243	XXX	XXXXX	15070
6.071 Étoffes en bonneterie, en coton excluant en fils d'élastomère ou étoffes en bonneterie-chaîne	600292	XXX	XXXXX	15071

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.072 Étoffes en bonneterie, en fibres synthétiques ou artificielles excluant en fils d'élastomère ou étoffes en bonneterie-chaîne	600293	XXX	XXXXX	15072
6.073 Soutiens-gorge, gaines, bretelles, jarretelles, articles similaires et leurs parties	6212	XXX	XXXXX	15073
6.074 Cloches et formes, pour chapeaux, non dressées ni tournurées, plateaux et manchons, en feutre	6501	XXX	XXXXX	15074
6.075 Boucles en métaux communs	83089010	XXX	XXXXX	15075
6.076 Fermetures à glissière, autres qu'avec agrafes en métaux communs	960719	XXX	XXXXX	15076
10077 6.077 Toutes autres matières premières et composants (préciser séparément les produits importants)	11077	XXX	XXXXX	15077
7. Total des achats de matières premières et composants				15999
Recyclage des matières premières et composants				
8. Utilisez-vous des matières recyclées ou des déchets comme substituts à des matières premières à cette unité commerciale?				
3308 1 <input type="radio"/> Oui 3 <input type="radio"/> Non				
9. Si oui, veuillez spécifier lesquels de ces déchets ou de ces matières recyclées sont utilisés comme entrées :				
3309 1 <input type="radio"/> papier/fibre 2 <input type="radio"/> métal 3 <input type="radio"/> plastique 4 <input type="radio"/> verre 5 <input type="radio"/> autre				

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)		
10. Contenants non consignés et autres matières d'expédition et d'emballage	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
10.001 Sacs, sachets, pochettes et cornets, en matière plastique	39232	35001
10.002 Cintres en matières plastiques	39249042	35002
10.003 Cintres en bois pour vêtements	442110	35003
10.004 Papiers d'emballage kraft, non couchés ni enduits, écrus, d'un poids n'excédant pas 150 g par m2, en rouleaux ou feuilles (ex. stock de papier pour sacs)	4804311	35004
10.005 Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé	481910	35005
10.006 Boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou carton non ondulé	481920	35006
10.007 Étiquettes de tous genres, en papier ou carton, imprimés ou non	4821	35007
10.008 Étiquettes, en matières textiles, tissées, non brodées	5807101	35008
10.009 Rubans adhésifs en matières textiles caoutchoutées, largeur n'excédant pas 20 cm	590610	35009
30010 10.010 Tous autres contenants et autres matières et fournitures d'emballage (préciser séparément les produits importants)	31010	35010
11. Total des achats de contenants non consignés et autres matières d'expédition et d'emballage		35999
12. Coût des fournitures utilisées pour exploiter, entretenir et réparer les bâtiments et les équipements		3302
13. Montant payé à d'autres unités commerciales et à d'autres entrepreneurs pour un travail effectué sur du matériel appartenant à cette unité commerciale (c.-à-d. travail sur commande et de réparation)		4046
14. Total des entrées de l'activité manufacturière (somme des montant déclarés aux lignes 7 et 11 à 13)		3310

C-3 Dépenses en énergie et en services publics d'approvisionnement en eau

Veillez exclure :

- les dépenses en énergie et en eau qui sont imputées au compte de dépenses de location et de location à bail. Veuillez déclarer ces paiements à la Section C-4, « Dépenses pour achats de services », à la ligne 22, « Frais de location et de location à bail »;
- toutes les entrées de produits et les charges d'alimentation. Veuillez déclarer ces paiements à la Section C-2, « Entrées de l'activité manufacturière », au détail des marchandises appropriées et à la ligne 7, « Total des achats de matières premières et composants ».

	Quantité		\$'000 CAN
	4079	'000 KWH	
15.1 Électricité			4030
15.2 Essence			4032
15.3 Mazout léger (nos 2 et 3)			4072
15.4 Mazout lourd (nos 4, 5 et 6)			4073
15.5 Carburant diesel			4041
15.6 Gaz de pétrole liquéfiés (propane, butane, etc.)			4074
15.7 Gaz naturel			4045
15.8 Charbon			4071
15.9 Toutes les autres formes d'énergie (p. ex. vapeur, oxygène)			4060
(veuillez spécifier les articles principaux) : 4057			
15.10 Services publics d'approvisionnement en eau			4065
16. Total des dépenses en énergie et en services publics d'approvisionnement en eau (somme de tous les montants déclarés aux Dépenses en énergie et en eau)			4066
17. Si le total des dépenses est de zéro, est-ce parce que le coût du combustible et de l'électricité est inclus dans la location? 4077 1 <input type="radio"/> Oui 3 <input type="radio"/> Non			
18. Est-ce que cette unité commerciale a généré de l'énergie utilisée comme substitut à l'énergie achetée (p. ex. chauffage, électricité, vapeur)? 4078 1 <input type="radio"/> Oui 3 <input type="radio"/> Non			

C-4 Dépenses pour achats de services

	\$'000 CAN
19. Dépenses pour le transport de marchandises, l'entreposage et le stockage de biens achetés	4070
20. Frais de poste et de messagerie	4085
21. Frais de téléphone et autres services de télécommunications	4101
22. Frais de location et de location à bail. Inclure les dépenses pour la location de locaux à bureaux ou d'autres biens immobiliers, de véhicules automobiles, d'ordinateurs et de périphériques, d'autres matériel et outillage, et d'autres biens.	4115
23. Achats de services d'entretien et de réparation y compris les services de conciergerie et de nettoyage Inclure les matières, les pièces et la main-d'oeuvre. Exclure les frais de gestion immobilière.	4175
24. Paiements versés à un bureau de placement ou à un service de location de personnel (p. ex. rémunération de travailleurs temporaires versée par l'intermédiaire d'une agence et frais pour services de recherche de personnel)	3080

C-4 Dépenses pour achats de services (suite)

	\$'000 CAN
25. Dépenses en recherche et en développement (sous-traitance)	4251
26. Frais pour tous les autres services professionnels et commerciaux (p. ex. services juridiques et de comptabilité, techniques, de consultation, d'enseignement et de formation)	4315
27. Primes d'assurance (p. ex. responsabilité, véhicules automobiles, bâtiments, équipement) Exclure, s'il y a lieu, les primes payées directement à votre siège social. Veuillez déclarer ce montant à la Section C-5, « Toutes les autres dépenses d'exploitation », à la ligne 35.	4350
28. Frais de publicité et de promotion	4355
29. Frais de voyage, de repas et d'hébergement	4370
30. Droits et redevances de franchisage	4440
31. Toutes les autres dépenses pour achats de services qui ne sont pas mentionnées ci-dessus (p. ex. frais de gestion immobilière, enlèvement des déchets et des matières dangereuses, frais de services financiers tels que les frais bancaires, les commissions sur les cartes de crédit et de débit) Veuillez déclarer les dépenses en intérêts à la ligne 40, à la section « Total des dépenses ».	4500

C-5 Toutes les autres dépenses d'exploitation

	\$'000 CAN
32. Biens achetés pour la revente (dans le même état qu'au moment de l'achat). La vente de tel biens devrait être déclarée à la Section B-2, « Livraisons de biens achetés pour la revente », à la ligne 9.	4025
33. Dépenses pour fournitures de bureau	3301
34. Dépenses pour toutes les autres matières, composants et fournitures Exclure les achats facturés au compte d'immobilisations.	3392
35. Frais de gestion ou tout autre frais de services (p. ex. services juridiques, de publicité, primes d'assurance) versés au siège social et aux autres unités de services d'appoint aux entreprises (p. ex. entrepôts, centres de vente, transports routiers)	4555
36. Impôts fonciers et taxes d'affaires, licences et autres permis, incluant les permis de bâtir et les frais de développement	4410
37. Total de l'amortissement sur les actifs de cette unité commerciale et sur les contrats de location-acquisition (si applicable à cette unité commerciale)	4520
38. Toutes les autres dépenses d'exploitation Inclure toutes les dépenses qui ne sont pas mentionnées ailleurs (p. ex. provision pour créances irrécouvrables, dons et rajustement des stocks). Veuillez déclarer les dépenses en intérêts à la ligne 40, à la section « Total des dépenses ».	4569

Total des dépenses

	\$'000 CAN
39. Total des dépenses d'exploitation (somme des montants déclarés aux lignes 3, 4, 14, 16 et 19 à 38)	4599
40. Autres dépenses (p. ex. les frais d'intérêts tels que les intérêts sur les emprunts, la partie intérêts des paiements hypothécaires et tous les autres frais d'intérêts y compris ceux reliés aux contrats de location-acquisition)	4630
41. Total des dépenses (somme des montants déclarés aux lignes 39 et 40, ce montant doit correspondre au « Total des dépenses » tel qu'indiqué dans votre État des résultats)	4699

Note Si vous établissez vous-même la cotisation des taxes de vente provinciales, veuillez cocher ici 3002 (requis pour estimer l'ensemble de la teneur en taxe des dépenses)

D - Stocks

Inscrire la valeur comptable des stocks (c.-à-d. le montant inscrit dans les livres comptables).

Veillez inclure : • les stocks appartenant à cette unité commerciale et qui sont gardés au Canada ou à l'extérieur du Canada (incluant les stocks gardés dans tout entrepôt, point de vente, en transit ou en consignation).

Veillez exclure : • les stocks gardés en consignation pour autrui.

	Valeur du stock d'ouverture \$'000 CAN	Valeur du stock de fermeture \$'000 CAN
1. Matières premières, composants et fournitures	5520	5525
2. Produits en cours de fabrication	5510	5515
3. Produits finis	5500	5505
4. Biens achetés pour la revente (dans le même état qu'au moment de l'achat)	5560	5565
5. Autres stocks (veuillez spécifier) : 5556	5557	5558
6. Total des stocks (somme des montants déclarés aux lignes 1 à 5)	5550	5555

7. Utilisez-vous un système de production Juste-à-temps comme stratégie pour réduire les stocks et les coûts?

5559 1 Oui 3 Non

Commandes non remplies

1. Prière de déclarer la valeur des commandes non remplies au dernier jour de votre année fiscale. Veuillez consulter la brochure « Lignes directrices et instructions » ci-jointe pour plus d'information.

\$'000 CAN
5554

E - Première destination des livraisons

Les données sur la première destination des livraisons serviront à améliorer les renseignements sur les mouvements des biens et des services entre les provinces et vers d'autres pays. Veuillez indiquer la répartition par destination du « Total des sorties de l'activité manufacturière », déclaré à la ligne 8 de la Section B-1, « Sorties de l'activité manufacturière ». Si les montants en dollars (en milliers de dollars canadiens) ne sont pas disponibles, veuillez déclarer en pourcentage.

Destination	\$'000 CAN	OU	%
1. Terre-Neuve-et-Labrador	8600		8400
2. Île-du-Prince-Édouard	8615		8415
3. Nouvelle-Écosse	8605		8405
4. Nouveau-Brunswick	8610		8410
5. Québec	8620		8420
6. Ontario	8625		8425
7. Manitoba	8630		8430
8. Saskatchewan	8635		8435
9. Alberta	8640		8440
10. Colombie-Britannique	8645		8445
11. Yukon	8655		8455
12. Territoires du Nord-Ouest	8651		8451
13. Nunavut	8652		8452
14. États-Unis	8665		8465
15. Mexique	8670		8470
16. Pays de l'Union européenne ¹	8677		8477
17. Pays de l'Asie-Pacifique ²	8678		8478
18. Tous les autres pays	8676		8476
Total (si vous déclarez en dollars, la somme des lignes 1 à 18 doit correspondre au montant déclaré à la Section B-1, « Sorties de l'activité manufacturière », à la ligne 8, « Total des sorties de l'activité manufacturière »)	8680		100 %

¹ Autriche, Belgique, Danemark, France, Finlande, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Suède et le Royaume-Uni

² Australie, Brunei, Chine, Hong Kong, Indonésie, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Singapour, Corée du Sud, Taiwan, Thaïlande et Vietman

F - Effectif selon l'emplacement

Veillez compléter selon le cas cette section pour tous les emplacements qui se rattachent à votre unité commerciale. Veillez également indiquer s'il y a lieu, les changements concernant les acquisitions et/ou dispositions d'établissements. Prière de rapporter sur une feuille séparée si vous manquez d'espace.

Les travailleurs de la production manufacturière, étant inscrits sur la liste de paye de cet établissement, incluent :

- la production manufacturière;
- l'installation;
- l'exploitation forestière, d'une mine ou d'une carrière (opérations intégrées, là où il y a lieu);
- la construction pour utilisation à l'interne;
- la fabrication de l'outillage pour utilisation à l'interne.

Les travailleurs de la production non manufacturière, étant inscrits sur la liste de paye de cet établissement, incluent :

- le personnel de direction, administratif, de vente et de recherche.

Effectif aux emplacements inclus dans ce questionnaire :

Réservé à l'usage de Statistique Canada	Emplacement (numéro et rue, municipalité, province et code postal)	Activité principale	Salaires bruts et traitements, commissions, primes, etc. (\$'000 CAN)	Nombre moyen de salariés pendant la période de déclaration
		Manufacturière	6175	6176
		Non manufacturière	6177	6178
		Manufacturière	6175	6176
		Non manufacturière	6177	6178
		Manufacturière	6175	6176
		Non manufacturière	6177	6178
		Manufacturière	6175	6176
		Non manufacturière	6177	6178
		Manufacturière	6175	6176
		Non manufacturière	6177	6178
Total - tous les emplacements (somme des montants et des nombres déclarés dans cette section). Le montant en dollars déclaré ici devrait être le même que celui déclaré à la ligne f de la Section C-1, « Rémunération du travail ».			6181	6000

G - Faits qui ont pu influencer sur votre unité commerciale

Afin de réduire les demandes possibles d'information supplémentaire, veuillez cocher la(les) case(s) décrivant le mieux les changements importants de vos activités, par rapport à la période de déclaration précédente.

- | | |
|---|--|
| 1. 9953 <input type="radio"/> Nouveau contrat/perte de contrat | 9958 <input type="radio"/> Grève/lockout |
| 9954 <input type="radio"/> Changements organisationnels | 9959 <input type="radio"/> Mises à pied dues à l'automatisation |
| 9955 <input type="radio"/> Expansion des installations/réduction | 9944 <input type="radio"/> Changements de fournisseur(s) |
| 9945 <input type="radio"/> Changements dans la gamme des produits | 9936 <input type="radio"/> Taux de change |
| 9956 <input type="radio"/> Changements dans le paiement de bonis et/ou de primes de séparation | 9960 <input type="radio"/> Changements de taxes/tarifs |
| 9957 <input type="radio"/> Sous-traitance | 9947 <input type="radio"/> Changements du prix de la main-d'oeuvre ou des matières premières (entrées) |
| 9961 <input type="radio"/> Activité réduite due aux variations météorologiques, à un sinistre ou à un feu | 9946 <input type="radio"/> Changements du prix des biens ou des services vendus (sorties) |

2. Veuillez préciser ou fournir des explications supplémentaires qui pourraient être indispensables à la compréhension des données que vous avez soumises :

9962

9963

9964

H - Commentaires

1. Combien de temps avez-vous mis pour recueillir les données et remplir ce questionnaire? (p.ex. 1 heure 30 minutes)

9910	9909
_____ heure(s)	_____ minute(s)

2. Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires ci-dessous. S'il y a lieu, ajouter une feuille séparée. Soyez assurés que nous passons en revue tous les commentaires reçus dans le but d'améliorer l'enquête.

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • contenu du questionnaire • nouvelles questions d'intérêt pour votre industrie • langage du questionnaire • utilisation de la terminologie propre au domaine des affaires • clarté des questions (p. ex. les définitions, les exemples d'inclusion et d'exclusion, les feuilles de codes, les directives, les guides de réponse) | <ul style="list-style-type: none"> • ordre et enchaînement des questions • date de réception du questionnaire et temps alloué pour y répondre • autres sources de données à utiliser pour simplifier la tâche des répondants • possibilité de déclaration électronique • progiciels de gestion généraux (non exclusifs) utilisés |
|---|---|

99201

99202

99203

99204

99205

Vous avez perdu l'enveloppe-réponse?

Veuillez nous téléphoner au 1 888 881-3666 OU télécopier le questionnaire au 1 888 883-7999
OU

poster le questionnaire à Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration,
120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1A 0T6

Merci de votre collaboration

Les publications de Statistique Canada peuvent être consultées aux bureaux régionaux de Statistique Canada et dans toutes les grandes bibliothèques. Visitez aussi notre site Web à www.statcan.ca